

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 5 avril 2005 à 20 h 10, à son siège situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Monsieur Claude Béland	Madame Johanne Harvey
Madame Carole Boisclair	Monsieur Réal Julien
Madame Danielle Bolduc	Monsieur Serge Lafontaine
Monsieur Denis Boulianne	Madame Brunelle Lafrenière
Madame Nicole Bourassa	Monsieur Martin Lafrenière
Monsieur Claude Boutin	Madame Line Lecours
Madame France Désaulniers	Madame Nicole Périgny
Madame Sylvie Dupont-Simard	Monsieur Maurice Poudrier
Monsieur Réjean Gélinas	Madame Diane Samson

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue. Monsieur Claude Leclerc, directeur général adjoint, assiste également à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Monsieur Daniel Bussière	Directeur des Services de l'enseignement aux adultes
Me Serge Carpentier	Secrétaire général et directeur des Communications
Madame Maryse Demers	Directrice des Services de l'enseignement aux jeunes
Monsieur Denis Émond	Directeur des Services de l'informatique
Monsieur Pierre Larose	Directeur des Services complémentaires
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles
Monsieur Claude Vincent	Directeur des Services des ressources financières

Monsieur Bertrand Rodrigue, directeur des Services des ressources humaines, est arrivé à 21 h 25.

L'absence de public est constatée à cette séance.

Initialement, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance du conseil des commissaires.

Président

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 273 0405 :

Madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0405-03 soit adopté en y ajoutant les articles suivants :

- 4.3 Condoléances.
- 5.1 CLD de Mékinac.
- 5.2 Camp de vacances JE.
- 7.2 Rendez-vous panquébécois – Secondaire en spectacle.
- 17.0 Piscine à l'école secondaire Champagnat.
- 17.5 École Notre-Dame-de-l'Assomption à Parent.

Adopté unanimement

Adoption d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION 274 0405 :

Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du conseil des commissaires tenue le 22 mars 2005 au moins six heures avant le début de la présente séance, madame la commissaire Nicole Bourassa PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance, inscrit sur le document 0405-04, soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

En raison de l'absence de public, aucune intervention n'est faite à la période de questions réservée à l'assistance.

Les membres du conseil des commissaires considèrent ensuite les sujets relatifs à la Direction générale. Monsieur Claude Leclerc, directeur général adjoint, est alors invité à présenter l'état de la situation concernant le programme de mentorat des directions d'établissement. Au terme de cette présentation, il est procédé au dépôt d'un document.

Programme de
mentorat des
directions
d'établissement

RÉSOLUTION 275 0405 :

Madame la commissaire Carole Boisclair PROPOSE que soit déposé le document 0405-05 relatif au programme de mentorat des directions d'établissement.

Adopté unanimement

Sur un autre sujet, monsieur Claude Leclerc fait lecture de la recommandation de la Direction générale concernant l'organisation scolaire des écoles secondaires, et ce, en suivi des travaux du Comité d'étude sur l'orientation des services et la répartition des clientèles dans les écoles secondaires. Les résolutions ci-après décrites sont alors adoptées.

Président

RÉSOLUTION 276 0405 :

CONSIDÉRANT, par suite d'une analyse exhaustive de l'organisation des écoles secondaires et de leurs clientèles observées et prévues depuis l'année scolaire 2002-2003 jusqu'à l'année scolaire 2009-2010, que le comité d'étude constitué par le conseil des commissaires conclut que la répartition actuelle des dites clientèles et la décroissance ont des effets majeurs sur l'organisation, le niveau et le maintien des services directs et indirects aux élèves de certaines de ces écoles;

CONSIDÉRANT, plus particulièrement, que les écoles les plus affectées à terme par les effets négatifs consécutifs à la décroissance de leur clientèle scolaire sont les écoles secondaires des Chutes et Paul-Le Jeune;

CONSIDÉRANT qu'un statu quo à l'égard des secteurs géographiques attribués présentement à ces écoles aurait notamment comme conséquence de provoquer une diminution accélérée des services éducatifs dans celles-ci en réduisant rapidement le niveau des ressources octroyées sur la base de leur nombre d'élèves (enseignants, personnel professionnel des services complémentaires, soutien technique éducatif, direction d'école, ...);

CONSIDÉRANT, au même sens que les conclusions du susdit comité d'étude, que le conseil des commissaires reconnaît la relation directe existant entre le phénomène de décroissance des services éducatifs et la diminution de la clientèle scolaire, ainsi que la nécessité d'agir dans les meilleurs délais pour en atténuer les impacts au niveau des écoles secondaires les plus affectées, en l'occurrence les écoles secondaires des Chutes et Paul-Le Jeune;

CONSIDÉRANT, après analyse et afin de modifier à la hausse la clientèle scolaire de ces écoles secondaires, que les seules possibilités d'ajustements aux secteurs géographiques sont, respectivement, pour l'école secondaire des Chutes le secteur de l'école secondaire Val-Mauricie et pour l'école secondaire Paul-Le Jeune le secteur de l'école secondaire du Rocher;

CONSIDÉRANT, dans un cas comme dans l'autre, qu'il serait requis d'augmenter de l'équivalent d'une classe d'élèves par année scolaire pour réduire aux écoles secondaires des Chutes et Paul-Le Jeune les effets négatifs de la décroissance accélérée à partir de l'année 2005-2006 jusqu'à l'année 2009-2010;

CONSIDÉRANT par ailleurs qu'une telle modification se doit de tenir compte de l'état actuel de la planification et de l'organisation en cours pour l'année scolaire 2005-2006;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que les secteurs géographiques des écoles secondaires suivantes soient modifiés à compter de la prochaine année scolaire :

Président

Secrétaire

1. le territoire des municipalités de Saint-Barnabé, de Charette et de Saint-Paulin soit dorénavant rattaché au secteur géographique de l'école secondaire des Chutes plutôt que de l'école secondaire Val-Mauricie.
2. le territoire couvert dans le secteur du Lac-à-la-Tortue et sa périphérie, au niveau primaire desservi par l'école institutionnelle Jacques-Cartier, Notre-Dame, soit rattaché au secondaire dans sa partie principale à l'école secondaire Paul-Le Jeune et, dans sa partie résiduelle en direction du secteur Shawinigan-Sud, à l'école secondaire Val-Mauricie.

QU'en ce qui concerne les élèves actuellement en 6^e année des municipalités de Saint-Barnabé, de Charette et de Saint-Paulin, l'organisation du transport scolaire ainsi que les capacités d'accueil Val-Mauricie et des Chutes soient établis de telle sorte que ces élèves et ceux fréquentant déjà ces écoles secondaires en provenance dudit territoire puissent être inscrits en 2005-2006 dans l'une ou l'autre de ces deux écoles secondaires;

QU'à compter de l'année scolaire 2006-2007 et suivantes, l'organisation du transport scolaire et les capacités d'accueil de ces deux écoles secondaires soient établis de sorte que tous les élèves des municipalités de Saint-Barnabé, de Charette et de Saint-Paulin, fréquentent l'école secondaire des Chutes, à l'exception de ceux pour lesquels la commission scolaire prévoit et peut appliquer des modalités spécifiques différentes de fréquentation scolaire.

Eu égard à cette proposition, monsieur le commissaire Claude Béland propose un amendement.

Amendement à la proposition précitée – 276 0405

RÉSOLUTION 277 0405 : Monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que la proposition précitée et soumise par monsieur Maurice Poudrier soit amendée comme suit :

- ✓ qu'à l'avant-dernier paragraphe, soient retirés les mots « en 2005-2006 » de la dernière ligne;
- ✓ que soit retiré le dernier paragraphe.

Relativement à cet amendement, demande est faite par madame la commissaire Diane Samson de procéder au vote par appel nominal.

Sur ce, le secrétaire général et directeur des Communications, Me Serge Carpentier, appelle au vote chacun des commissaires. Le résultat de ce vote est le suivant :

Président

Secrétaire

Pour l'amendement

Denis Boulianne
Claude Boutin
Line Lecours
Diane Samson

Contre l'amendement

Carole Boisclair
Danielle Bolduc
Nicole Bourassa
France Désaulniers
Sylvie Dupont-Simard
Réjean Gélinas
Johanne Harvey
Réal Julien
Serge Lafontaine
Brunelle Lafrenière
Martin Lafrenière
Nicole Périgny
Maurice Poudrier
Jean-Yves Laforest

Suite à ce vote, la proposition d'amendement soumise par monsieur le commissaire Claude Béland est rejetée majoritairement.

La proposition d'amendement ayant été rejetée, monsieur le président Jean-Yves Laforest demande le vote sur la proposition soumise par monsieur le commissaire Maurice Poudrier.

Suite à ce vote, la résolution 276 0405 est adoptée majoritairement, monsieur le commissaire Claude Béland et madame la commissaire Diane Samson inscrivent leur dissidence sur cette résolution.

Dans un autre ordre d'idées, les commissaires adoptent une résolution de condoléances.

Condoléances

RÉSOLUTION 278 0405 :

CONSIDÉRANT que monsieur Jocelyn Bournival, frère de madame Yamilé Bournival, directrice d'école secondaire, est récemment décédé;

Madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que des condoléances soient adressées à madame Bournival et à sa famille.

Adopté unanimement

Consécutivement, les sujets relatifs aux commissaires sont considérés. Une résolution d'appui à la candidature de la vice-présidente de la commission scolaire au CLD de Mékinac est adoptée.

Candidature de
Danielle Bolduc au
conseil
d'administration -
CLD de Mékinac

RÉSOLUTION 279 0405 :

CONSIDÉRANT que le C.L.D. de Mékinac a réservé un siège à son conseil d'administration au secteur de l'Éducation pour un élu scolaire de son territoire;

Président

Secrétaire

Madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE que soit appuyée la candidature de madame Danielle Bolduc pour représenter la Commission scolaire de l'Énergie et agir, à titre d'élue scolaire, au sein du conseil d'administration du C.L.D. de Mékinac au siège réservé au secteur de l'Éducation.

Adopté unanimement

Monsieur le commissaire Claude Boutin distribue aux membres du conseil des commissaires un dépliant d'information sur le Camp JE de la SADC Mauricie/Centre-du-Québec.

En étant après cela aux sujets relatifs aux Services complémentaires, le directeur de ces services, monsieur Pierre Larose, fait état de la situation des travaux du comité de travail mis sur pied concernant la révision des politiques et des règles applicables aux services de garde en milieu scolaire, eu égard particulièrement au financement. Il est ainsi précisé que le comité de travail soumettra sous peu des recommandations.

Poursuivant, monsieur Larose fournit de l'information relative à la vente de billets pour le 6^e Rendez-vous panquébécois de Secondaire en spectacle qui aura lieu du 26 au 29 mai 2005.

Par la suite et en référence aux sujets relatifs aux Services de l'enseignement aux adultes, monsieur Daniel Bussière dépose, pour fins de consultation, des projets de calendrier scolaire 2005-2006 en formation générale des adultes et en formation professionnelle. La résolution ci-après décrite est adoptée.

Projet de
calendriers
scolaires 2005-
2005 pour les
centres de
formation
professionnelle et
les centres
d'éducation des
adultes

RÉSOLUTION 280 0405 : CONSIDÉRANT, en référence à l'article 252 de la Loi sur l'instruction publique, que la commission scolaire établit le calendrier scolaire des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

 CONSIDÉRANT que des consultations sont requises préalablement à l'établissement de ce calendrier scolaire;

 EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit déposé, pour fins de consultation, le projet de calendrier scolaire des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes, lequel est décrit au document 0405-06.

Adopté unanimement

Consécutivement, et en ce qui a trait aux sujets relatifs au Secrétariat général et aux communications, Me Serge Carpentier informe les commissaires de la nécessité de désigner des délégués et des substituts à l'assemblée générale de la F.C.S.Q. La résolution ci-après décrite est adoptée.

Président

Secrétaire

Délégués et
substitués aux
assemblées
générales de la
F.C.S.Q.

RÉSOLUTION 281 0405 :
scolaires du Québec (F.C.S.Q.);

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie est membre de la Fédération des commissions

CONSIDÉRANT, en référence à sa clientèle scolaire, que la commission scolaire a droit à quatre (4) délégués officiels à titre de représentants aux assemblées générales de la F.C.S.Q.;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu également de désigner des substitués en cas d'empêchement d'un délégué officiel;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Carole Boisclair PROPOSE que soient désignés pour l'année scolaire 2004-2005, comme délégués officiels de la Commission scolaire de l'Énergie aux assemblées générales de la F.C.S.Q. ainsi que comme substitués les commissaires suivants :

Délégué officiel Jean-Yves Laforest : son substitut Danielle Bolduc;

Délégué officiel Claude Boutin : son substitut Johanne Harvey;

Déléguée officielle Nicole Bourassa : son substitut Réal Julien;

Délégué officiel Martin Lafrenière : son substitut Denis Boulianne.

Adopté unanimement

Poursuivant, le secrétaire général et directeur des Communications présente, pour fins de consultation, un projet de calendrier des séances du conseil des commissaires pour l'année scolaire 2005-2006. Un dépôt de ce document est effectué.

Projet de
calendrier des
séances du conseil
des commissaires
pour l'année
scolaire 2005-2006

RÉSOLUTION 282 0405 :

CONSIDÉRANT, en référence au Règlement relatif à la fixation du jour, de l'heure et du lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires, que les séances ordinaires du conseil des commissaires se tiennent à 19 h 30, au siège social de la commission scolaire, et ce, aux dates déterminées à chaque année scolaire par résolution du conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT, aux fins de consultation, qu'un projet de calendrier a été élaboré pour l'année scolaire 2005-2006;

Monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que soit déposé le projet de calendrier des séances ordinaires du conseil des commissaires pour l'année scolaire 2005-2006, décrit au document 0405-07.

Adopté unanimement

Président

Le directeur des Services des ressources humaines, monsieur Bertrand Rodrigue, arrive à ce moment-ci, soit à 21 h 25.

Par la suite et après avoir reçu les explications requises du directeur des Services des ressources financières, monsieur Claude Vincent, les commissaires adoptent une résolution pour le renouvellement d'un emprunt à long terme.

Renouvellement
d'emprunt à long
terme

RÉSOLUTION 283 0405 : ATTENDU qu'en vertu de sa résolution numéro 112 1004 adoptée le 5 octobre 2004, le conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie (la « commission scolaire ») a autorisé un emprunt jusqu'à concurrence de 11 827 000 \$ par voie, entre autres, d'un emprunt contracté auprès de Financement-Québec (la « Société »);

ATTENDU que le conseil des commissaires doit approuver les modalités de cet emprunt;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Martin Lafrenière PROPOSE :

1. QUE la commission scolaire soit autorisée à emprunter une somme de 11 827 000 \$ (l' « emprunt ») auprès de la Société et à conclure à cette fin une convention de prêt dont un projet est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
2. QUE la commission scolaire approuve les modalités de l'emprunt qui paraissent aux Annexes A et B jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
3. QU'aux fins de constater l'emprunt, la commission scolaire soit autorisée à souscrire en faveur de la Société un billet au montant de 11 827 000 \$ dont un projet est joint en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
4. QU'aux fins de garantir le paiement en capital et intérêts de l'emprunt, la commission scolaire soit autorisée à consentir en faveur de la Société une hypothèque mobilière sans dépossession portant sur la subvention qui lui sera accordée par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport au nom du gouvernement du Québec, et à conclure à cette fin un acte d'hypothèque mobilière dont un projet est joint en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
5. QUE les projets de convention de prêt, d'acte d'hypothèque mobilière et de billet annexés au procès-verbal de cette assemblée soient approuvés et que n'importe lequel du président, du directeur général, du directeur général adjoint, du secrétaire général ou du directeur des Services des ressources financières de la commission scolaire, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soient autorisés pour et au nom de la commission scolaire, à signer la convention de prêt, l'acte d'hypothèque mobilière et le billet à intervenir, à y consentir à toutes clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le produit net de l'emprunt, à en donner bonne et valable quittance, à livrer le billet précité à la Société et à poser tous actes et à signer tous autres documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Les commissaires considèrent après cela les sujets relatifs aux Services des ressources humaines. Monsieur Bertrand Rodrigue soumet alors des recommandations d'engagements et de nouvelles affectations. Il est donné suite à ces recommandations et les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Engagements

RÉSOLUTION 284 0405 :

CONSIDÉRANT, en raison de l'absence ou du départ de membres du personnel, que la commission scolaire doit combler des postes;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a procédé, dans certains cas, à la tenue de comités de sélection et que ceux-ci ont soumis des recommandations quant à l'engagement du personnel;

CONSIDÉRANT également l'application des dispositions pour combler un poste vacant découlant de la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE l'engagement des personnes dont les noms suivent, le tout étant conditionnel à l'acceptation par la direction régionale du ministère de l'Éducation du présent mode de comblement de poste et à l'application des dispositions de la convention collective :

- ✓ Mélissa Boulet, technicienne en éducation spécialisée, poste à 6 heures/semaine à caractère cyclique à l'école Plein Soleil à Hérouxville, et ce, à compter du 18 avril 2005;
- ✓ Annie Sanscartier, technicienne en éducation spécialisée, poste à 12,5 heures/semaine à caractère cyclique à l'école Saint-Paul à Shawinigan, secteur Grand-Mère, et ce, à compter du 18 avril 2005;
- ✓ Valérie Lecours, technicienne en éducation spécialisée, poste à 12,5 heures/semaine à caractère cyclique à l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, et ce, à compter du 18 avril 2005;
- ✓ Valérie Lecours, technicienne en éducation spécialisée, poste à 15 heures/semaine à caractère cyclique à l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, et ce, à compter du 18 avril 2005;
- ✓ Hélène Christie, technicienne en éducation spécialisée, poste à 20 heures/semaine à caractère cyclique à l'école Saint-André à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, et ce, à compter du 6 avril 2005;
- ✓ Mélissa Boulet, technicienne en éducation spécialisée, poste à 15 heures/semaine à caractère cyclique à l'école Notre-Dame à Shawinigan, secteur Lac-à-la-Tortue, et ce, à compter du 18 avril 2005;
- ✓ Yannick Lachance, technicien en éducation spécialisée, poste à 25 heures/semaine à caractère cyclique à l'école Saint-Jacques à Shawinigan, et ce, à compter du 6 avril 2005.

Adopté unanimement

Président

RÉSOLUTION 285 0405 : CONSIDÉRANT, suite à l’affichage de postes en personnel de soutien, que des personnes déjà à l’emploi de la commission scolaire et possédant les qualifications requises ont soumis leur candidature;

CONSIDÉRANT, selon les dispositions de la convention collective régissant le personnel de soutien, que si plus d’une personne candidate possède les qualifications requises et répond aux autres exigences déterminées par la commission scolaire, celle-ci procède suivant l’ordre d’ancienneté parmi les salariés réguliers;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soient affectées comme suit les personnes ci-après décrites, le tout étant conditionnel à l’acceptation par la direction régionale du ministère de l’Éducation du présent mode de comblement de poste et à l’application des dispositions de la convention collective :

- ✓ Marie-Claude Samson, technicienne en éducation spécialisée, poste à 15 heures/semaine à caractère cyclique à l’école Saint-Joseph à Shawinigan, et ce, à compter du 23 mars 2005;
- ✓ Véronique Trudel, technicienne en éducation spécialisée, poste à 25 heures/semaine à caractère cyclique à l’école Saint-Charles-Garnier à Shawinigan, et ce, à compter du 23 mars 2005.

Adopté unanimement

Toujours en référence aux sujets relatifs aux Services des ressources humaines, le directeur général adjoint, monsieur Claude Leclerc, fournit une information aux commissaires sur des démarches effectuées pour le recrutement de personnel professionnel.

En étant après cela aux sujets relatifs aux Services de l’informatique et du Transport scolaire, monsieur Denis Émond fait part de l’avancement des travaux pour l’implantation du réseau de télécommunication en fibres optiques.

Sur un autre sujet, monsieur Émond soumet une recommandation pour l’achat d’équipement informatique et la résolution ci-après décrite est adoptée.

RÉSOLUTION 286 0405 : CONSIDÉRANT que l’acquisition d’équipement informatique pour les écoles et les centres de la commission scolaire est nécessaire;

CONSIDÉRANT que conformément à l’article 4.1.3 de la « *Politique d’achat de biens et services* », la commission scolaire a demandé des prix auprès de 6 fournisseurs (voir document 0405-08);

CONSIDÉRANT que le plan de mise à niveau du parc informatique 2004-2005 a été accepté;

Président

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que le conseil des commissaires autorise l'achat d'équipement informatique auprès de l'entreprise INFOTECK CENTRE DE L'ORDINATEUR au coût total de 55 554,77 \$, toutes taxes incluses;

QUE cet achat soit payé à même le budget d'immobilisations 2004-2005 de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Les commissaires prennent ensuite connaissance d'un résumé de correspondance reçue en date du 5 avril 2005. Après avoir obtenu des précisions sur certaines lettres, les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

Appui à la
Commission
scolaire des Rives-
du-Saguenay –
Allocation pour les
plans de réussite

RÉSOLUTION 287 0405 : CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay a présenté une demande au ministre de l'Éducation à l'effet de rendre à nouveau disponible l'allocation pour les plans de réussite;

Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie appuie la demande présentée par la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay.

Adopté unanimement

Corporation de
Développement
des Arts et de la
Culture de Ville de
La Tuque –
Demande de
modification aux
statuts et
règlements –
Désignation de
Denis Boulianne

RÉSOLUTION 288 0405 : CONSIDÉRANT que la Corporation de Développement des Arts et de la Culture de Ville de La Tuque a informé la Commission scolaire de l'Énergie de la perte du privilège de sa représentante à siéger à son conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que la Corporation de Développement des Arts et de la Culture de Ville de La Tuque a également informé la commission scolaire d'un avis de modification aux statuts de ses règlements généraux, pour que ce soit la corporation qui choisisse une personne dans le milieu scolaire ou autre;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que demande soit faite à la Corporation de Développement des Arts et de la Culture de Ville de La Tuque de réviser sa décision de modifier ses statuts;

QUE, de plus, la Commission scolaire de l'Énergie désigne monsieur le commissaire Denis Boulianne pour agir à titre de représentant au conseil d'administration de la Corporation de Développement des Arts et de la Culture de Ville de La Tuque, et ce, en remplacement de madame Sylvie Duchesne.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Aucune intervention n'est faite à la seconde période de questions réservée à l'assistance.

À ce moment-ci, soit à 21 h 55, il est procédé à la suspension de la séance.

Suspension de la
séance

RÉSOLUTION 289 0405 : Monsieur le commissaire Réjean Gélians PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit suspendue pour les fins d'une pause-santé.

Adopté unanimement

À 22 h 20, il est successivement procédé à la réouverture de la séance et, en conformité avec l'ordre du jour, à la tenue d'un huis clos.

Réouverture de la
séance

RÉSOLUTION 290 0405 : Madame la commissaire Nicole Bourassa PROPOSE que soit rouverte la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Huis clos

RÉSOLUTION 291 0405 : Monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

À 23 h 30, il est procédé à la réouverture au public de la séance et les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

Réouverture de la
séance

RÉSOLUTION 292 0405 : Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Nomination de
Jean-Pierre Hogue
pour un mandat à
durée déterminée à
la Direction
générale

RÉSOLUTION 293 0405 : CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 470 0500 adoptée le 16 mai 2000, qu'un contrat est intervenu avec monsieur Jean-Pierre Hogue concernant la nomination de celui-ci au poste de directeur général de la commission scolaire;

juillet 2005;

CONSIDÉRANT que ledit contrat arrive à échéance le 2
EN CONSÉQUENCE et tenant compte de la volonté des parties, madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE que monsieur Jean-Pierre Hogue soit nommé pour un nouveau mandat de directeur général à durée déterminée, à partir du 3 juillet 2005;

Président

QUE les modalités afférentes à ce mandat soient celles convenues dans le contrat effectif au 3 juillet 2005 entre monsieur Jean-Pierre Hogue et la Commission scolaire de l'Énergie;

QUE le président, monsieur Jean-Yves Laforest, soit autorisé à signer ce contrat pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Clôture de la
séance

RÉSOLUTION 294 0405 : Madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

Président

Secrétaire